

Conducteur de taxi : actualisation des connaissances

Contexte professionnel

Tout conducteur exécutant des prestations mentionnées à l'article L. 3120-1 du Code des transports **est tenu de suivre, tous les cinq ans, un stage de formation continue** dispensé par un centre de formation agréé conformément à l'article R. 3120-9. Le contenu de cette formation est défini par un arrêté du ministre chargé des transports et du ministre chargé de l'économie. **L'accomplissement de cette obligation est sanctionné par la délivrance d'une attestation valable cinq ans.**

Objectifs

- ☛ **Actualiser et maintenir** ses connaissances de conducteur de taxi.

Tarifs

280,00 euros net de taxes.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle en fonction de la situation propre au participant.

Public et conditions d'accès

Conducteur de taxi souhaitant maintenir et actualiser ses connaissances en vue du renouvellement de sa carte professionnelle.

Prérequis: Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi.

Effectif minimum par groupe : **8** apprenants.
Effectif maximum par groupe : **16** apprenants.

 Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Contacts

CMA Formation Schiltigheim

30 avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM
☎ 03 88 19 79 07 / ✉ gestionfc67@cm-alsace.fr

CMA Formation Colmar

13 avenue de la République, 68000 COLMAR
☎ 03 89 20 84 62 / ✉ gestionfcc@cm-alsace.fr

Référente handicap - Véronique LITTEL

☎ 03 88 19 79 17 / ✉ vlittel@cm-alsace.fr

Lieu et date

 La formation est proposée au sein des sections CMA de Schiltigheim et Colmar.

 Pour connaître les dates, consulter la programmation sur notre site internet : www.cm-alsace.fr.

Durée de la formation - délai d'accès

2 jours - 14 heures

Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours.

Modalités de validation

La participation effective à l'intégralité de la formation permet la délivrance d'**une attestation individuelle d'actualisation des compétences d'une validité de 5 ans.**

Modalités de formation

Cette formation est accessible en Formation Continue.

Taux de réussite	Taux de satisfaction	Taux de recommandation
Non concerné	89%	97%

PROGRAMME

JOUR 1

- ☑ **Droit du transport public particulier de personnes**
 - L'organisation du T3P en France (taxi, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
 - La réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
 - Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- ☑ **Règlementation spécifique taxi**
 - La réglementation nationale des conducteurs de taxi : définition, historique, évolutions législatives
 - La carte professionnelle de conducteur de taxi
 - L'autorisation de stationnement : les statuts des conducteurs
 - L'exécution du service : le véhicule et son équipement, la course
 - Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation : les voies et délais de recours
 - Le TAP (Transport Assis Professionnalisé) : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis, le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie

Modalités pédagogiques

- Formation réalisée **en présentiel** et conduite à travers **une pédagogie active et participative** s'appuyant sur la réglementation relative à l'activité des conducteurs de taxi et son application au quotidien.

Modalités d'évaluation

- **Positionnement** en amont de la formation.
- **Évaluations formatives** effectuées durant toute la durée de la formation, à travers des temps de questionnements de groupe et de tours de table supports à la vérification de l'acquisition des apports des séquences par les participants.
- **Évaluation sommative** : QCM d'évaluation des acquis reprenant l'ensemble du programme de formation.

JOUR 2

- ☑ **Sécurité routière**
 - L'obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
 - Le mécanisme du permis à points
 - Les règles du code de la route : signalisation, règles de conduite, comportement du conducteur
 - Les règles d'éco conduite
 - La conduite à tenir en cas d'accident
 - Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage des stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
 - Les règles de sécurité concernant le téléphone
 - Les règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
 - Les sanctions des infractions au code de la route
 - La réglementation du permis de conduire
- ☑ **Sécurité routière**
 - L'accueil
 - La commercialisation
 - La gestion des conflits

Équipement technique

- Les moyens matériels mobilisés sont en adéquation avec les objectifs de la formation et le programme associé. Dans ce cadre, une session « Conducteur de taxi : actualisation des connaissances » est conduite au sein d'une salle de formation disposant entre autres équipements d'un vidéoprojecteur et d'un accès internet haut débit.

Intervenants

Formateurs **professionnels taxi.**



Retrouvez toutes nos formations sur notre site



FORMATIONS COURTES
 FORMATIONS DIGITALES
 CERTIFICATIONS
 FORMATIONS INDIVIDUALISÉES

Conditions générales de vente :

